

vices de transport au sol seront affectés au nouvel aéroport dès que l'emplacement en aura été choisi. Je dirai quel sera cet emplacement aussitôt que les études seront terminées, donc vraisemblablement au début de septembre, comme je l'ai déjà dit.

M. Alexander: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée mais, en toute justice, je crois qu'il faut donner la parole au député de Brandon-Souris.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES ÉTUDIANTS RURAUX ET LES EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Merci de vos égards, monsieur l'Orateur. Je pourrais peut-être poser ma question et aussi une question complémentaire afin de gagner du temps. J'adresse ma question au ministre de la Main-d'œuvre. Des étudiants des régions rurales du Canada se sont-ils plaints à lui qu'il leur était plus difficile d'obtenir un emploi dans la fonction publique qu'aux étudiants des régions urbaines? Si c'est le cas, étant donné les graves problèmes économiques qui se posent dans les régions rurales, le ministre enquêtera-t-il sur cette question?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune plainte de ces étudiants mais quoi qu'il en soit, j'examinerai la chose.

M. l'Orateur: L'appel de l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI STIMULANT LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUES

MODIFICATIONS CONCERNANT LES CORPORATIONS ASSOCIÉES, LE RECOUVREMENT DES OCTROIS, LA TENEUR DE L'ACCORD, ETC.

La Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, pour étudier le bill C-193, tendant à modifier la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, présenté par l'honorable M. Pepin.

Sur l'article 1—*Corporations associées.*

M. le président: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le bill

C-193, loi modifiant la loi simulant la recherche et le développement scientifiques. L'article 1 est-il adopté?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, avant que l'article 1 soit adopté...

M. le président: A l'ordre. Pourrait-on faire silence au comité plénier? Certaines conversations pourraient peut-être se poursuivre à l'extérieur de la Chambre.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, avant l'adoption de l'article 1, le ministre voudrait-il nous expliquer un peu plus clairement qu'il ne l'a fait dans son discours du 23 mars, lors de la deuxième lecture du bill, la nécessité de ce changement. Le ministre a dit ce jour-là, comme on peut le voir à la page 5357 du hansard:

Par exemple, deux sociétés se sont vu refuser des subventions qui auraient totalisé \$176,000 et 15 autres ont vu réduire de \$325,000 les subventions accordées à cause de la disposition relative aux corporations associées.

Le ministre voudrait-il nous expliquer ce qui en était de ces deux sociétés et comment cette modification à la loi changera la situation? Si cette explication ne s'étend pas aux 15 autres sociétés, quelle est donc la différence entre les deux sociétés d'une part et les 15 d'autre part, les deux groupes ayant été éliminés en vertu de la loi?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un sujet très compliqué, c'est le moins qu'on puisse dire.

L'hon. M. Harkness: C'est sans doute pour cela que je ne le comprends pas.

L'hon. M. Pepin: C'est peut-être également pourquoi je ne puis fort bien l'expliquer moi-même. Le but de la loi est de favoriser la recherche industrielle et le développement. Toutefois, on n'entend offrir aucun avantage spécial aux entreprises qui sont associées. Aux termes de la loi elles ne bénéficient d'aucun avantage spécial, mais elles ne devraient pas être lésées du fait de leur association. C'est là l'objet de la modification proposée.

Par exemple, supposons trois sociétés associées, A, B et C, qui traitent à distance. Il peut arriver que l'une d'elles, ayant besoin d'aide, ne la reçoive pas ou en reçoive moins en raison de son statut d'association avec les deux autres. Nous voulons désormais que la chose dépende du ministre; le député de Prince Edward-Hastings m'a appelé que je devais me montrer très édifiant à cet égard, et je promets de l'être. Dans un cas comme celui-là, j'aurais